

FICHE PROGRAMME

Acteur PRAP 2S – Sanitaire et médico-social (avec ALM)

Former les soignants à analyser leurs situations de travail et à accompagner la mobilité des personnes aidées en prenant soin d'eux-mêmes.



DURÉE

28h

4 jours

EFFECTIF

4 à 10

stagiaires

FORMAT

Intra

dans vos locaux

PRÉREQUIS

Aucun

établissement engagé

VALIDATION

Certificat

INRS · 24 mois

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- 1 Se situer comme acteur de la prévention dans son établissement
- 2 Reconnaître les risques de son métier et les atteintes à la santé (TMS, lombalgies)
- 3 Observer et analyser sa situation de travail pour identifier les causes de risque
- 4 Proposer des améliorations et faire remonter l'information
- 5 Analyser une situation d'accompagnement et choisir les aides techniques adaptées
- 6 Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

Public concerné

Personnel des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux : soignants, aides-soignants, AES, ASH, aides à domicile, agents hospitaliers, personnels éducatifs, surveillants de nuit, en contact avec des personnes aidées.

Prérequis : Aucun prérequis pour le stagiaire. L'établissement doit être engagé dans une démarche de prévention (DUERP, plan d'action) et permettre une intersession sur le poste.

Pourquoi former vos équipes ?

Un dispositif national reconnu

Formation INRS / Assurance Maladie intégrant l'ALM, certificat à renouveler tous les 24 mois.

Protéger soignants et patients

Moins de portage délétère, plus d'autonomie préservée : un accompagnement plus sûr pour tous.

Ancrer la prévention

Des relais formés qui analysent les situations et font évoluer matériel et organisation du service.

Nos engagements

- ✓ Formateur PRAP 2S certifié INRS
- ✓ Formation-action dans votre établissement
- ✓ Groupes de 4 à 10 : chacun pratique
- ✓ Devis sous 48 h, session sous 2 semaines

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Document de référence PRAP INRS / Assurance Maladie – Risques pro (V9, 01/2021)
- Recommandation CNAM R471 (prévention des TMS, aide et soins en établissement)
- Code du travail, art. L4121-1 et L4121-2 (obligation et principes de prévention)
- Code du travail, art. R4541-1 à R4541-10 (manutention manuelle des charges)
- Code du travail, art. R4541-8 (formation pratique aux gestes et postures)

Programme détaillé

Formation-action conforme au référentiel INRS, 30 % de théorie et 70 % de pratique : un module socle prévention (14 h), une intersession sur le poste, puis un module Accompagnement de la mobilité – ALM (14 h).

Théorie 30 %

Pratique 70 %

01 Socle – Acteur de prévention, risques et corps humain

- Enjeux des AT/MP, démarche de prévention, DUERP et acteurs
- Mécanisme d'apparition du dommage, risques des activités d'aide et de soin
- Anatomie, limites du corps, TMS et lombalgies

02 Socle – Analyser, améliorer, se protéger

- Observation et analyse d'une situation de soin réelle ou filmée
- Pistes d'amélioration, principes généraux de prévention, remontée d'information
- Principes de sécurité physique ; évaluation certificative du socle

03 Intersession sur le poste

- Observation et analyse d'une situation de travail réelle à l'aide de la grille fournie

04 ALM – Enjeux et analyse de l'accompagnement

- Principes de l'ALM : prendre soin de l'autre et de soi
- Déplacements naturels et capacités de la personne aidée
- Déterminants de l'environnement, risques, schéma décisionnel

05 ALM – Aides techniques et mise en œuvre

- Lit médicalisé, lève-personne, verticalisateur, draps de glisse : choix et réglages
- Guidance verbale et non verbale, assistance sans portage délétaire
- Entraînement sur l'ensemble des déplacements naturels

06 Certification ALM et clôture

- Épreuve certificative ALM : cas tiré au sort, mise en œuvre et justification
- Bilan, présentation du MAC, remise des certificats

MÉTHODES & MOYENS

- Formation-action : 70 % de pratique
- Lit médicalisé, fauteuils, lève-personne, verticalisateur
- Draps de glisse, planche de transfert, déambulateur, cannes
- Grilles d'analyse INRS et situations réelles de l'établissement
- Feed-back individualisé sur chaque mise en situation

ÉVALUATION

- Évaluation formative tout au long de la formation
- Épreuve certificative 1 : analyse d'une situation de travail (grille nationale)
- Épreuve certificative 2 : mise en œuvre d'un accompagnement ALM tiré au sort
- Questionnaire de satisfaction à chaud

VALIDATION

Certificat d'acteur PRAP 2S délivré par l'INRS / Assurance Maladie – Risques professionnels (via Forprev), valable 24 mois. Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire.

INTERVENANTS

Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS, en cours de validité.

MODALITÉS PRATIQUES & ACCÈS

Lieu	Intra-entreprise : dans vos locaux, partout en France
Tarif	Sur devis personnalisé selon contexte (effectif, lieu, dates)
Inscription	Sur devis, par téléphone ou e-mail. Convention et convocation envoyées avant la session.

Délai d'accès	Sous 2 semaines après acceptation du devis
Maintien des acquis	MAC acteur PRAP 2S (14h, dont 7h d'ALM) tous les 24 mois pour renouveler le certificat.
Accessibilité	Ouverte aux personnes en situation de handicap, adaptation étudiée au cas par cas. Référent handicap : Gilles Dazzi.

Un projet de formation ? Devis personnalisé sous 48 h.

06 74 46 66 41 · contact@vitalforma.fr · www.vitalforma.fr